

Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du jeudi 25 septembre à 20 heures 15

Intervention : La session ordinaire du Conseil Municipal a été précédé, dès 19h30, d'une intervention de Madame Houette, Ingénieure commerciale photovoltaïque, qui a présenté un projet de centrale de panneaux photovoltaïques de 1ha sur la parcelle communale ZR21



Présents : Messieurs BESANCENOT, HEGO, JOBARD, FRANCOIS, GACONNET, CHAUVELOT et
TOURNERET et Mesdames DESCHAMPS, GUINET, LOMBERGER, HUBLARD et BERNARD

Excusés : COURIOL Maxence et POINCENOT Daniel

Retards : Laetitia BIGOTTE-CHOULET rejoint le conseil à 20h24.

Pouvoirs : M. COURIOL donne son pouvoir à M. GACONNET

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025 à l'unanimité. (13 voix)

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité. (13 voix)

Délibérations

Délibération n° 1 : Adhésion à ACTES

Sachant que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié prévoit la mise en œuvre d'un compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, dont les documents budgétaires seront transmis au représentant de l'État par voie numérique,

Sachant que, en matière de demande de subvention, la priorité sera donnée en 2025, comme cela a été le cas en 2024, aux dossiers des communes qui sont reliées à @ctes,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- souhaite engager dans les meilleurs délais la procédure d'adhésion à l'application @ctes.
 - décide par conséquent de choisir le dispositif BL échanges sécurisés et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de la légalité via la société Berger Levraut.
- **Cette délibération 1 a été approuvée à l'unanimité (13 voix).**

Madame Laetitia BIGOTTE-CHOULET rejoint le conseil à 20h24.

- **Délibération n° 2 : Décision modificative**

Après un rapide exposé, Madame le Maire propose au vote du Conseil municipal la décision budgétaire modificative suivante : créditer le chapitre 67 article 673 des dépenses de fonctionnement de 400€ suite à l'émission du mandat 213/2025

➤ **Cette délibération 2 a été approuvée à l'unanimité (14 voix).**

- **Délibération n° 3 : Frelons asiatiques**

Un administré demande si la commune peut prendre le reste à charge (environ 40 €) des frais de destruction de nid de frelons asiatiques.

Dans une logique d'intérêt général, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer convention avec l'entreprise AGF pour la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur la Commune de Chargey-lès-Gray, dans les lieux publics ou les propriétés privées ;
- autorise Madame le Maire et ses adjoints à centraliser les demandes et à solliciter l'entreprise AGF en cas de signalement(s) de nid(s) de frelons asiatiques
- demande que l'entreprise AGF se charge de prévenir directement les particuliers des modalités d'intervention sur des propriétés privées.

➤ **Cette délibération 3 a été approuvée à l'unanimité (14 voix).**

- **Délibération n° 4 : Espace sans tabac**

Le Conseil Municipal échange sur la pertinence de s'associer au dispositif « Espace sans tabac » dont les 3 objectifs sont : protéger les jeunes en débanalisant la consommation de tabac, réduire l'exposition à la fumée et inciter à l'arrêt, protéger l'environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de mettre en place ce dispositif dans des espaces publics qui seront listés ultérieurement ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention du matériel et de la signalétique nécessaire.

➤ **Cette délibération 4 a été approuvée avec 12 voix POUR et 2 abstentions.**

- **Délibération n° 5 : Affouages**

La rencontre du technicien ONF a permis l'organisation des affouages 2025.

Madame le Maire propose de maintenir le prix de la portion à 40€ pour 10 à 15 stères.

➤ **Cette délibération 5 a été approuvée à l'unanimité (14 voix).**

INFORMATIONS

Mur ruelle de la cure

Des devis ont été demandés à Alain Grisouard et à Guillaume Peltret.

Travaux cure (toiture) : Le devis s'élève à 3 173€ TTC.

Réfrigérateur bar salle des fêtes : La panne survenue le 15 août a été résolue.

Reboisement de la Parcelle ZV16

La Commune a sollicité l'Association des Maires de France sur la faisabilité et les démarches d'un projet de reboisement d'une parcelle agricole de 2ha50.

Il faut faire une demande à la DREAL et contacter la DDT.

Par ailleurs, le technicien ONF a informé du coût de reboisement soit environ 10 000€ l'ha et des contraintes de distance par rapport aux parcelles environnantes. Aucune aide aux communes n'existe.

Place de retournement

Pour favoriser l'exploitation des parcelles 30 et 31 et les manœuvres des véhicules, il semble incontournable de réaliser une place de retournement. (coût environ 9000 euros)

Conseil municipal des jeunes

4 jeunes de l'ancien conseil + 4 nouveaux inscrits à l'heure actuelle

Plusieurs de l'an passé seront sans doute reconduits : à commencer par le défilé d'Halloween vendredi 31 octobre, avec le concours de la Bibliothèque et du Club des Aînés.

Les jeunes ont proposé un nom pour le sentier de la bibliothèque : « Le raccourci » qui pourra servir lors d'une future réflexion du Conseil Municipal.

Exposition des artistes de Chargey

15 et 16 novembre - ouverte aux écoles, aux habitants de Chargey et alentours

Bulletins d'inscriptions envoyés par mail ou retirables en mairie pour les nouveaux participant.e.s

Rentrée de la bibliothèque

La venue d'un correspondant de La Presse de Gray initialement prévue à l'occasion de cette rentrée a été décalée. Un article sera proposé à l'occasion de la fête d'Halloween.

FRAC

L'école bénéficie de la venue d'une exposition d'arts modernes du 13 au 17 octobre.
Un vernissage aura lieu.

Problème circulation rue de RIGNY

Évocation de différentes solutions pour faire ralentir les voitures.

Résultats consultation emploi secrétaire

Une candidature a été déposée mais n'a pas été retenue.

Qualité comptable (IPC)

En 2024, le score est excellent puisqu'il atteint 100%, la moyenne des communes du département est à 93%.

Pour mémoire, le score de la commune était de 92 au titre de la gestion 2023 et de 75 pour la gestion 2022.

Droit de préemption

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la parcelle AB 217-218 au 12 rue des Crayes.

Campagne de dératisation

Plusieurs habitants ayant signalé la présence de rats, une campagne est prévue.

Point sur les travaux en cours

- Rue de l'alouette
- Feux récompenses
- Entreprise Frotey (changement de 7 lampes rue des Lombardes)
- Travaux à la cure
- Fontaine de la Chirolle
- Habitat 70
- Panneaux photovoltaïques sur la boulangerie

Gaufres

Monsieur DEBESSEL se propose de venir faire des gaufres un dimanche après-midi vers la salle polyvalente.

Situation du budget au 19/09

Recettes de fonctionnement

Proposition	Réalisé au 23/09
453 131	344 908

Dépenses de fonctionnement

proposition	Réalisé au 23/09
382 810	261 428

Demande pour la location de la salle des fêtes

Un habitant demande de louer la salle pour des activités sportives en cours collectif de type cardio training, renforcement musculaire, cross training, séance étirement, tabata, bodybalance, haltérophilie... les week-ends, les soirs à partir de 19h et le lundi et jeudi matin.

- Ce projet est jugé intéressant mais correspond à une activité libérale et non à une pratique associative. La Commune réserve la mise à disposition de la salle polyvalente à des associations et ne peut, par conséquent, donner une réponse favorable.

Pose de miroirs

Traçage lignes blanches : Dans une logique de réduction du coût, pertinence de l'achat d'une machine pour les faire réaliser par l'employé communal.

Défense incendie

Rencontre prévue avec le Président de la Communauté de Communes.

Appartements

Point sur les changements de locataires et travaux éventuels.

La séance est levée à 21h45